

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**2017-10-03**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 3 octobre 2017, à 20h00 à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de Monsieur Normand Corbeil, maire.

Sont présents : Monsieur Normand Corbeil, maire  
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1  
Monsieur David Roux, conseiller siège #2  
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3  
Monsieur Simon Giard, conseiller siège #4  
Monsieur Bernard Beauchemin conseiller siège #5

Est absent : Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
- 4- Correspondance**
- 5- Finances**
  - 5.1 Adoption des comptes payés
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
  - 5.3 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 6- Administration**
  - 6.1 Offre de services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.
  - 6.2 Redevances carrières et sablières
  - 6.3 Demande de subvention – Centre d'écoute Montérégie
  - 6.4 Achat d'un écran d'ordinateur
  - 6.5 Décorations lumineuses
  - 6.6 OBV YAMASKA – Demande d'appui au projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska
- 7- Sécurité publique incendie et civile**
  - 7.1 Travaux d'amélioration de la caserne
- 8- Transport routier**
  - 8.1 Embauche de Monsieur Gérald Gagnebé à titre d'employé de voirie
  - 8.2 Empierrement d'une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest
  - 8.3 Déneigement de l'Impasse Fleury et de la rue Cloutier
  - 8.4 Appel d'offres - achat d'abrasif pour la saison 2017-2018
  - 8.5 Demande de versement de l'aide financière, Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – année 2017-2018
  - 8.6 Mandat à Monsieur Jean Beauchesne pour la préparation de plans et devis pour la réfection d'une partie du 1<sup>er</sup> Rang Ouest et du Rang Bord-de-l'Eau
  - 8.7 Demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du 1<sup>er</sup> Rang Ouest et du Rang Bord-de-l'Eau dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local/Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
  - 8.8 Paiement WSP Canada inc. pour la surveillance partielle et gestion des travaux du 4<sup>e</sup> Rang Ouest
  - 8.9 Club de Motoneige ASAN inc. – Traverses de routes municipales – Saison 2017-2018
- 9- Hygiène du milieu**
  - 9.1 Mesure de l'accumulation de boues dans les étangs aérés
  - 9.2 Maintenance préventive de deux pompes à l'usine d'épuration des eaux usées
  - 9.3 Nettoyage des regards pluviaux
  - 9.4 Adoption du budget 2018 de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 10- Urbanisme**

- 10.1 Inspecteur en bâtiment - remplacement de vacances et de congé parental
- 10.2 Achat d'un nouvel ordinateur
- 11- Loisirs et culture**
  - 11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 25 septembre 2017
  - 11.2 Comité des loisirs - demande - budget 2018
  - 11.3 Demande d'aide financière Centre Communautaire Saint-Simon – budget 2018
  - 11.4 Adhésion Biblionet
- 12- Avis de motion**
  - 12.1 Avis de motion - Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
- 13- Règlements**
  - 13.1 Adoption du projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
- 14- Affaires nouvelles**
  - 14.1 Motion de félicitations
- 15- Période de questions**
- 16- Clôture de la séance**

## **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire Normand Corbeil demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20h05.

## **2- ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

198-10-2017

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

## **3- PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

199-10-2017

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

Adoptée

## **4- CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 5 septembre 2017 ;

## **5- FINANCES**

### **5.1 Adoption des comptes payés**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

200-10-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C1700105 @ C1700114, par accès « D » L1700092 @ L1700102, par Dépôt Direct P1700153 @ P1700164, par Visa V0010089 et les salaires D1700192 @ D1700215 pour un montant total de **497 621,38 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

### **5.2 Adoption des comptes à payer**

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

201-10-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **1 573,09 \$**.

Adoptée

### **5.3 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose les états comparatifs des revenus et dépenses prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

## **6- ADMINISTRATION**

### **6.1 Offre de services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.**

Considérant que le cabinet d'avocats Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. a présenté à la Municipalité de Saint-Simon une entente de service qui consiste en un contrat annuel de consultations générales pour l'année 2018 ;

202-10-2017 En conséquence, il est proposé par Simon Giard et unanimement résolu d'autoriser le maire et la directrice générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

Adoptée

### **6.2 Redevances carrières et sablières**

Considérant que les redevances des exploitants des carrières et sablières pour l'année 2017 ont été reçues de la MRC des Maskoutains selon les modalités en place ;

203-10-2017 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu :

- Que les sommes provenant de la MRC des Maskoutains au poste « redevances carrières et sablières » de l'année 2017 soient affectées à l'entretien des routes utilisées par les exploitants ;
- Que si un montant de revenu carrières et sablières n'est pas utilisé durant l'exercice 2017, qu'il soit reporté à un exercice ultérieur pour des travaux de voirie admissibles dans le cadre du programme redevances carrières et sablières.

Adoptée

### **6.3 Demande de subvention – Centre d'écoute Montérégie**

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande de subvention

### **6.4 Achat d'un écran d'ordinateur**

204-10-2017 Il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'entériner l'achat d'un écran

d'ordinateur pour le bureau de la directrice générale proposé par Coop Telsys solutions au coût de 311,43 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

### **6.5 Décorations lumineuses**

Considérant que les élus municipaux souhaitent rendre le cœur du village plus accueillant en y installant des décorations lumineuses pendant la période hivernale et la période des fêtes sur les arbres situés sur le terrain de l'église ;

Considérant que les membres de la fabrique de St-Simon ont donné leur autorisation pour que le branchement électrique de ces décorations puisse se faire à partir de leur installation ;

205-10-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu :

- d'acquérir, du fournisseur OB Objet des décorations lumineuses;
- de mandater l'entreprise électrique A&R Ltée à effectuer le branchement de ces décorations
- d'autoriser, a cette fin, une dépense maximale de 5 500,00 \$ incluant les taxes.

Adoptée

### **6.6 OBV YAMASKA – Demande d'appui au projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska**

Considérant la demande d'appui au projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska reçue de Monsieur Alex Martin, directeur général de l'OBV Yamaska ;

Considérant que les élus et citoyens de Saint-Simon sont sensibles à cette question et souhaitent effectivement que des actions soient entreprises pour améliorer la qualité de l'eau et diminuer la présence de contaminants toxiques dans la Yamaska et ses tributaires ;

206-10-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu que le Conseil appuie officiellement le projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska par une contribution nature de deux jours de Monsieur Bernard Beauchemin représentant une somme de quatre-cent-vingt dollars (420,00\$).

Adoptée

## **7- SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **7.1 Travaux d'amélioration de la caserne**

Considérant que selon l'entente de délégation de compétence et de l'article 7 du bail relatif à la location de la caserne fait avec la Ville de Saint-Hyacinthe, les travaux d'entretien et d'amélioration de la caserne sont à la charge de la municipalité ;

Considérant le réaménagement de la caserne pour assurer une uniformité avec les trois (3) autres casernes du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe ;

Considérant certains points qui méritent d'être revus pour améliorer la santé et la sécurité au travail et aussi pour prévenir des dommages aux équipements ;

Considérant que durant la période hivernale, certaines déficiences au niveau des portes et des coupe-froid permettent une entrée d'air froid de façon continue ;

Considérant les changements proposés afin d'améliorer les aires de circulation de chaque côté des véhicules à l'intérieur de la caserne ;

Considérant les recommandations afin d'améliorer le confort et réduire la facture de chauffage de la caserne ;

207-10-2017 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'effectuer les travaux recommandés par la Ville de Saint-Hyacinthe

Adoptée

## **8- TRANSPORT ROUTIER**

### **8.1 Embauche de Monsieur Gérald Gagnebé à titre d'employé de voirie**

Considérant l'ouverture du poste d'employé de voirie, résolution # 180-09-2017 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un permis de conduire de classe 3 pour occuper la fonction d'employé de voirie ;

Considérant que suite à l'examen des CV, des entrevues avec les candidats retenus ont été effectuées ;

Considérant que suite aux recommandations du comité de sélection le candidat retenu a signifié qu'il s'engageait à obtenir le permis de conduire de classe 3 d'ici le 15 novembre 2017;

Considérant l'entente intervenue entre les parties ;

208-10-2017 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'entériner l'embauche de monsieur Gérald Gagnebé à titre d'employé de voirie, à compter du 18 septembre 2017, aux conditions établies à l'entente de travail, avec une période de probation d'un an. Il est de plus résolu de mandater le maire et la directrice générale à signer l'entente de travail, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

### **8.2 Empièrrement d'une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest**

Considérant que le manque d'accotement sur une longueur de 80 mètres sur le 4<sup>e</sup> Rang Ouest peut rendre la circulation sur la chaussée dangereuse ;

209-10-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'accepter l'offre de Ferme des Larges inc. au montant de 10 754,00 \$, avant taxes, pour l'empièrrement du fossé du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, et d'en autoriser le paiement

Adoptée

### **8.3 Déneigement de l'Impasse Fleury et de la rue Cloutier**

Considérant l'offre de service de Ferme des Larges pour le déneigement de l'Impasse Fleury et de la rue Cloutier ;

210-10-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'accepter l'offre de Ferme des Larges pour le déneigement de l'Impasse Fleury et la rue Cloutier pour la saison hivernale 2017-2018 au montant de :

- 2 000\$ payable en deux versements, en janvier et en mars 2018
- 35\$/voyage de transport de neige effectué payable à la fin de la saison.

Adoptée

### **8.4 Appel d'offres - achat d'abrasif pour la saison 2017-2018**

Considérant que le conseil municipal désire procéder par appel d'offres pour l'achat d'abrasif pour la saison 2017-2018 ;

211-10-2017 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu que la directrice générale soit autorisée à procéder à un appel d'offres par invitation pour l'achat d'abrasif pour la saison 2017-2018. L'ouverture des soumissions reçues aura lieu le 26 octobre 2017, à 11h00.

Adoptée

**8.5 Demande de versement de l'aide financière, Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – année 2017-2018**

Considérant que les travaux réalisés dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour le remplacement de ponceaux sur une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest sont terminés

212-10-2017 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu ;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de remplacement de ponceaux réalisés sur une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest pour un montant subventionné de 15 000,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

De confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

D'autoriser la directrice générale à soumettre la demande de versement de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Adoptée

**8.6 Mandat à Monsieur Jean Beauchesne pour la préparation de plans et devis pour la réfection d'une partie du 1<sup>er</sup> Rang Ouest et du Rang Bord-de-l'Eau**

Considérant que Monsieur Jean Beauchesne, de la firme WSP Canada inc., a soumis une offre de service pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection d'une partie du 1<sup>er</sup> Rang Ouest et du Rang Bord-de-l'Eau ainsi que des documents d'appel d'offres, sur une longueur de 2,2 km, au montant de 850,00 \$;

213-10-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de mandater Monsieur Jean Beauchesne de la firme WSP Canada inc. pour la préparation des plans et devis et des documents d'appel d'offres pour les travaux de réfection d'une partie du 1<sup>er</sup> Rang Ouest et du Rang Bord-de-l'Eau, sur une longueur de 2,2 km.

Adoptée

**8.7 Demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du 1<sup>er</sup> Rang Ouest et du Rang Bord-de-l'Eau dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local/Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Considérant que les membres du conseil désirent présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local ;

214-10-2017 Pour ces motifs, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Simon autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du 1<sup>er</sup> Rang Ouest et du Rang Bord-de-l'Eau sur une longueur de 2,2 km et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

### **8.8 Paiement WSP Canada inc. pour la surveillance partielle et gestion des travaux du 4<sup>e</sup> Rang Ouest**

Considérant que les honoraires pour la surveillance partielle et gestion des travaux sur une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest de M. Jean Beaudesne, de l'entreprise WSP Canada inc., représente un montant de 1 500,00\$ plus les taxes applicables ;

215-10-2017 En conséquence, il est proposé par Simon Giard et unanimement résolu de payer la facture de M. Jean Beaudesne, ingénieur chez WSP Canada inc.

Adoptée

### **8.9 Club de Motoneige ASAN inc. – Traverses de routes municipales – Saison 2017-2018**

Considérant la demande de traverses du Club de Motoneige ASAN inc. à l'effet que les motoneigistes traversent certains chemins de juridiction municipale aux endroits suivants :

- 2<sup>e</sup> Rang Est à côté du 382 ;
- 3<sup>e</sup> Rang Est entre le 291 et 347 ;
- 4<sup>e</sup> Rang Est entre le 266 et 300 ;

Considérant que la demande implique une collaboration municipale à l'effet qu'une signalisation adéquate soit installée aux endroits spécifiques afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des motoneigistes ;

216-10-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'autoriser la demande du Club de Motoneige ASAN inc.

Le conseil veut porter à l'attention du Club de motoneige Asan Inc. qu'il serait important d'aviser annuellement les propriétaires chez lesquels ils circulent.

Adoptée

## **9- HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 Mesure de l'accumulation de boues dans les étangs aérés**

Considérant la nécessité de procéder à la mesure de l'accumulation de boues dans les étangs aérés ;

Considérant les offres de services professionnels reçues pour effectuer ces travaux ;

- Nordikeau inc. : 1 270,00 \$
- Nouvelle technologie (TEKNO) inc. : 1 600,00 \$

217-10-2017 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels de Nordikeau Inc. au montant de 1 270,00 \$ plus taxes pour réaliser la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés.

Adoptée

### **9.2 Maintenance préventive de deux pompes à l'usine d'épuration des eaux usées**

Considérant la nécessité de procéder à la maintenance préventive de deux pompes à l'usine d'épuration des eaux usées ;

Considérant les offres de services professionnels reçues pour effectuer ces travaux ;

- Groupe Méga Service inc. : 589,00 \$
- 9366-2609 Québec inc. : 453,00 \$

218-10-2017 En conséquence, il est proposé par Simon Giard et unanimement résolu d'accepter la proposition reçue le 2 octobre de la compagnie 9366-2609 Québec inc. au montant de 453,00 \$ plus les taxes applicables, pour la maintenance préventive sur 2 pompes, à l'usine d'épuration des eaux usées ;

Adoptée

### **9.3 Nettoyage des regards pluviaux**

Considérant qu'afin de contrer l'accumulation de dépôt dans les conduites et les regards pouvant nuire au libre écoulement des eaux de pluie, il est requis de procéder au nettoyage des regards :

Considérant les offres de services reçues :

- Les Entreprises Myrroy Inc. 150,00 \$ de l'heure
- Enviro5 185,50 \$ de l'heure

219-10-2017 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de mandater Les Entreprises Myrroy Inc. pour procéder aux travaux de nettoyage des regards au tarif horaire de 150,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

### **9.4 Adoption du budget 2018 de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et nous l'a transmis pour adoption ;

220-10-2017 En conséquence, il est proposé par Simon Giard et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Simon adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2018, tel que soumis ; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

Adoptée

## **10- URBANISME**

### **10.1 Inspecteur en bâtiment – ajout d'un inspecteur**

Considérant qu'Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment provenant de la firme GESTIM doit prendre un congé parental au cours des prochaines semaines ;

Considérant que nous devons ajouter un nouvel inspecteur à la liste des inspecteurs en bâtiment déjà nommés (résolution #21-01-2017) provenant de la firme GESTIM pour le service d'inspection en bâtiment et environnement durant cette période ;

221-10-2017 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu de nommer monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux à titre d'inspecteur pour le service d'inspection en bâtiment et environnement pour l'application :

- Des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Simon ;
- Des règlements sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les dérogations mineures ;
- Des règlements sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2-R.22) ;
- Du règlement sur le captage des eaux souterraines ;
- Du règlement sur le contrôle intérimaire de la MRC des Maskoutains ;
- Du règlement 06-197 de la MRC des Maskoutains, relatif aux cours d'eau ;



- Du règlement sur les chiens et le règlement G-200 ;
- Le tout en rapport des lois et règlements provinciaux et fédéraux applicables.

Adoptée

## **10.2 Achat d'un nouvel ordinateur**

Considérant que l'ordinateur destiné au poste de travail de l'inspecteur en urbanisme est désuet et ne répond plus aux besoins actuels ;

222-10-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'entériner l'achat d'un ordinateur proposé par Coop Telsys solutions au coût de 705,09 \$ plus les taxes applicables incluant les frais de configuration et d'installation du nouvel ordinateur.

Adoptée

## **11- LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 25 septembre 2017**

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 25 septembre 2017.

### **11.2 Loisirs St-Simon - demande - budget 2018**

Considérant que les Loisirs St-Simon dépose une demande à la municipalité pour son budget 2018 ;

223-10-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que le conseil prend bonne note des demandes formulées par Les Loisirs St-Simon. Le tout sera rediscuté lors de la préparation du budget 2018.

Adoptée

### **11.3 Demande d'aide financière Centre Communautaire Saint-Simon**

Considérant que le Centre Communautaire de Saint-Simon souhaiterait recevoir l'aide financière accordée comme chaque année d'un montant de 15 000\$ pour les aider dans leurs diverses dépenses courantes de l'année ;

224-10-2017 En conséquence, il est proposé par Simon Giard et unanimement résolu d'accorder au Centre Communautaire Saint-Simon la somme de 15 000\$ pour leurs dépenses courantes de l'année qui sera prise à même le budget de la prochaine année, soit 2018.

Adoptée

### **11.4 Adhésion Biblionet**

Considérant la désaffiliation du Réseau BIBLIO de la Montérégie, résolution # 121-05-2017 ;

Considérant la volonté de la municipalité à maintenir et offrir un service de bibliothèque municipale ;

225-10-2017 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'acheter le logiciel de documentation et gestion documentaire Biblionet incluant la licence d'utilisation annuelle de la compagnie Concepts logiques 4DI inc. au coût de 4 400,00\$ avant taxes qui sera facturé en 2018. À compter de 2019, les frais de licence d'utilisation annuelle seront de 1 500,00\$.

Adoptée

## **12- AVIS DE MOTION**

### **12.1 Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux**

Avis de motion est donné par le conseiller David Roux à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement # 527-17 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux afin d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation dans le cadre d'un projet de développement résidentiel, commercial, institutionnel ou industriel nécessitant la réalisation de travaux municipaux à la conclusion d'une entente entre la Municipalité et le promoteur portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatif à ces travaux.

## **13- RÈGLEMENTS**

### **13.1 Adoption du projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal peut assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente entre le promoteur et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, conformément aux articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QU'**un projet de développement immobilier peut nécessiter l'installation d'un ou de plusieurs services publics municipaux;

**ATTENDU QUE** le conseil désire exercer un contrôle efficace sur les investissements en travaux d'infrastructures municipales sur son territoire, particulièrement quant à la qualité de ces travaux;

**ATTENDU QUE** la réalisation de ces travaux génère des dépenses pouvant affecter le crédit de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil désire faire assumer par les promoteurs la totalité des coûts relatifs à ces travaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 octobre 2017

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 14 novembre 2017;

226-10-2017

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu que le projet de *Règlement numéro 527-17 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* soit adopté.

Adoptée

## **14- AFFAIRES NOUVELLES**

### **14.1 Motion de félicitations**

Considérant l'ampleur de l'implication de Monsieur Normand Corbeil au cours des vingt dernières années en politique municipale ;

227-10-2017

En conséquence, il est proposé par Simon Giard et unanimement résolu que le conseil municipal remercie chaleureusement Monsieur Normand Corbeil pour son implication à titre de conseiller municipal durant 4 ans et à titre de maire durant les 16 dernières années.

Les membres du conseil municipal tiennent également à souligner l'efficacité de Monsieur Corbeil ainsi que ses nombreuses réalisations et à le remercier pour son dévouement envers la population de Saint-Simon.

Adoptée

**15- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses approuvées par les membres du conseil en cette séance régulière du 3 octobre 2017.

---

Johanne Godin, Directrice générale

**16- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

228-10-2017

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de clôturer la séance à 20h35.

Signé à Saint-Simon ce \_\_\_\_<sup>ème</sup> jour de novembre 2017.

---

**Simon Giard,**  
Maire

---

**Johanne Godin,**  
Directrice générale

*Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.*